

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 321

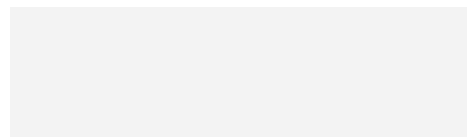
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 321 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2017

Adoption par le conseil : 13 décembre 2016

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 16 décembre 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier